

# SAINT JULIEN MAUMONT

Notre Village  
Sa nouvelle équipe



*Bulletin d'information n°26*

*Février 2021*

# Le mot du Maire



Bien chers tous,

J'ai l'honneur de vous présenter mes premiers Vœux malgré cette période si particulière que nous traversons. Nous connaissons tous la situation sanitaire actuelle et la crise mondiale qui nous touche dans nos activités, notre santé, nos échanges et nos liens sociaux. Je sais que chacun et chacune d'entre vous essaie de faire face, au mieux, à toutes les contraintes qui se sont invitées dans notre quotidien. Nous devons rester optimistes : le corps médical œuvre avec courage et ténacité, la recherche avance. L'histoire nous prouve que la France a toujours eu la capacité de rebondir dans les moments les plus difficiles. Nos jeunes sont pleins de ressources, prêts à relever les défis de demain, accordons leur notre confiance.

J'occupe depuis quelques mois de nouvelles fonctions au sein de la mairie. Un rôle que je n'avais pourtant pas planifié. Après une carrière professionnelle dans la gestion de structures touristiques, j'avais pour objectif de me consacrer pleinement à mes loisirs et profiter d'une vie paisible avec mon épouse. C'est pourtant un autre chemin que j'ai choisi d'emprunter. Jean-Claude PAUTY, notre ancien Maire, et d'autres habitants du village m'ont sollicité et influencé pour me présenter à vos suffrages. C'est avec 4 anciens conseillers, et une représentation socio-professionnelle diversifiée que l'équipe s'est formée. La représentation féminine reste faible, mais sur une petite commune comme la nôtre il n'est pas simple de trouver des personnes disponibles et volontaires, pour se consacrer au bien communautaire. Je tiens avant tout à remercier chacun d'entre vous pour cette élection. Il me semble également indispensable de remercier et féliciter Jean-Claude et son équipe municipale pour le travail accompli et la gestion rigoureuse de nos finances durant ces dernières années.

J'ai pris l'exercice de mes nouvelles fonctions avec un certain retard lié à la crise sanitaire. Notre ancien Maire fut obligé de prolonger ses responsabilités, qu'il en soit remercié. J'ai une pensée très émouvante pour nos anciens Maires, ceux de mon enfance, et de ma jeunesse tout particulièrement, M Marcel CHASTANET, M Marcel MOULENE, et ceux qui ont accompli les 2 dernières mandatures ; Mme Georgette CHASTANET, et M Jean-Claude PAUTY.

Nous voici donc liés pour un mandat de 6 ans, durant lequel nous essaierons de faire au mieux, avec des capacités financières restreintes. Nous nous engageons à donner jour à des projets, que nous mettrons en place de manière aussi pertinente que possible. Ce sont plusieurs axes qui sont appréhendés et travaillés afin de répondre à vos attentes et d'assurer l'entretien de notre village.

J'ai choisi de servir mes fonctions en impliquant au maximum l'ensemble de l'équipe, en appliquant une transparence de l'information et en partageant les décisions. Chaque commission municipale est dotée d'un élu référent chargé de la faire vivre.

L'action intercommunautaire est aujourd'hui incontournable, beaucoup de réunions sont mises en place et de nombreuses compétences sont déléguées à notre COM-COM Midi Corrézien, ou au PETR (Pôle d'économie Territoriale et Rurale). La mutualisation est plus que jamais nécessaire pour faire vivre nos territoires ruraux. La décentralisation et la création de ces institutions sont aujourd'hui une réalité qu'il faut intégrer au mieux pour faire vivre nos campagnes. L'avenir se dirige vers la création de communes nouvelles, les rouages sont ainsi faits. C'est pourquoi nous devons dès aujourd'hui nous positionner et nous affirmer dans ce paysage en évolution permanente. Les charges administratives sont de plus en plus conséquentes, les moyens s'amenuisent, nos secrétaires de Mairie qui ne travaillent qu'à temps partiel sont écrasées par un travail lourd et chronophage.

Je tiens d'ailleurs à remercier notre secrétaire de Mairie Mme Linda BROUSSOLLE, qui, par ses connaissances et son investissement personnel fait que l'administratif est géré avec minutie. Elle nous aide chaque jour avec beaucoup d'efficacité.

Notre Ouvrier de Maintenance M René PINEL, a eu une année difficile suite à un long repos forcé pour raison médicale. Nous étions très heureux de le voir revenir en pleine forme car il dispose de plusieurs cordes à son arc. Il connaît bien ce territoire auquel il demeure très attaché, merci René.

À mes côtés, nos 2 conseillers adjoints sont indispensables au socle de fonctionnement de notre Mairie, Mme Karine BARRIERE, et M Philippe PAUTY. Philippe ayant un statut de retraité, il se montre d'une grande disponibilité pour s'investir pour le bien de tous. Son engagement est précieux pour notre commune. L'ensemble de l'équipe municipale contribue également aux décisions, chacun partage ses points de vue et apporte sa pierre à l'édifice.

Parmi les dossiers qui avancent en ce moment, le PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal), pour lequel un cahier est à votre disposition en Mairie afin d'y consigner vos remarques ou suggestions.

La fibre arrive, c'est désormais du concret. 52 prises sont opérationnelles sur notre commune.

Soyez rassurés nous faisons le nécessaire pour que nos cloches sonnent à nouveau...

Nous n'oublions pas notre voirie municipale pour laquelle il a fallu revoir les priorités et décaler certaines réalisations. Aujourd'hui, le chemin des Combes Nègres rénové permet d'accueillir en toute sécurité les familles qui se rendent au Poney Club de la Petite Famille.

Un site internet pour vous communiquer les informations municipales ou intercommunales est en cours d'élaboration. Beaucoup d'entre vous possédant un ordinateur cela facilitera la diffusion de l'information. N'hésitez pas à nous communiquer vos adresses mails pour ceux qui le désirent.

Cette année fut marquée par le départ de certains de nos anciens, et c'est avec beaucoup de peine que nous voyons des pages se tourner. D'autres personnes sont parties en EPAHD, et nous pensons bien à elles. Celles qui sont seules doivent savoir que nous serons à leurs côtés en cas de besoin. D'ailleurs, durant les confinements, contact fut pris, et un recensement des personnes seules et vulnérables a été établi.

Permettez-moi en mon nom, et au nom de toute l'équipe municipale de vous adresser nos vœux de santé, bonheur, pour vous et vos proches. Nous espérons de tout cœur voir revivre notre vie d'avant, voir à nouveau nos associations être dans la possibilité de nous proposer des moments de convivialité pour faire perdurer nos liens d'amitié.

Le Maire

Philippe LONGUEVILLE

## Vos conseillers municipaux



De gauche à droite :

- **Sylvain TRONCHE**, 42 ans, Maraicher à St Julien Maumont
- **Philippe PAUTY**, 64 ans, Retraité, 1<sup>er</sup> adjoint
- **Josué SEGURA**, 41 ans, Médecin
- **Marc VITAL**, 51 ans, Chauffeur à l'IME de Meyssac
- **Sarah VACAVAN**, 28 ans, Monitrice d'équitation (western) à « La petite famille », St Julien Maumont
- **Guillaume BUCHER**, 37 ans, Pisciniste aux Ets Jarriges Espaces Verts
- **Philippe LONGUEVILLE**, 61 ans, Retraité, Maire de St Julien Maumont
- **Romain BOUTANG**, 35 ans, Spécialiste des réseaux d'eau, RB Réseaux Canalisations, St Julien Maumont
- **Karine BARRIERE**, 42 ans, Responsable d'équipes à la Chambre d'Agriculture 19, 2<sup>e</sup> adjoint
- **Richard LAVIE**, 42 ans, Développeur R&D chez Pierrot Gourmand
- **Maxime TERROU**, 23 ans, Agriculteur à St Julien Maumont

# Vos représentants et leurs affectations

	Titulaires	Suppléants
Voirie / espaces verts	BARRIERE K, PAUTY P, TERROU M	LAVIE R, BUCHER G, TRONCHE S
Logements communaux	VITAL M, VACAVALANT S, BOUTANG R	TRONCHE S, LAVIE R, BUCHER G
Cimetière	TRONCHE S	SEGURA J
Affaires scolaires	BUCHER G, SEGURA J, VACAVALANT S	BOUTANG R, PAUTY P, TRONCHE S
Finances et suivi budgétaire	PAUTY P, BARRIERE K	TRONCHE S, LAVIE R
Action sociale	VACAVALANT S, TERROU M	SEGURA J, VITAL M
Communication, info, publicité	BARRIERE K, PAUTY P	LAVIE R, SEGURA J
Salle Polyvalente	TRONCHE S	TERROU M
Délégués CCID (Commission des Impôts Directs)	CHASTANET Georgette, BUCHER G, TRONCHE S, LAVIE R, PAUTY P, PAUGAM Nadine	TRONCHE Michel, MATHEY Bernard, NEUVANDEL Robert, BROUSSOLLE Christophe, LEMOIGNE Alain, DEMANNEVILLE Denise
Délégués SIRTOM	VITAL M	LAVIE R
Délégués CAO (Commission Appel d'Offre)	BOUTANG R, SEGURA J, BUCHER G	LAVIE R, TERROU M, VACAVALANT S
Délégué BELLOVIC	TERROU M	VACAVALANT S
Délégué DEFENSE	BARRIERE K, SEGURA J	
Délégué SEBB (Syndicat mixte des Etudes du Bassin de Brive)	VITAL M	BOUTANG R
Délégués SIE (Secteur Intercommunal d'Electrification), FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie)	PAUTY P, LAVIE R	BOUTANG R, LONGUEVILLE P
Délégués PETR (Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux) Com Com Midi Corrèzien	LONGUEVILLE P	BUCHER G
Délégué à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Com Com Midi Corrèzien	LAVIE R	PAUTY P
Délégué à la commission voirie – aménagement numérique Com Com Midi Corrèzien	PAUTY P	
Délégués Agriculture	BARRIERE K	VACAVALANT S, SEGURA J
Délégué commission Contrôle électoral	SEGURA J	BUCHER G
<i>Pour cette Commission :</i>	<i>Délégués de l'administration : DEMANNEVILLE Denise (Titulaire) DELMAS Christine (Suppléante) Délégué du tribunal judiciaire : NEUVANDEL Robert</i>	



# Nos premières réalisations

## Réfection du Chemin des Combes Nègres

Il y avait urgence sur ce chemin. En effet après plus de quarante ans sans entretien, il était dans un état de délabrement avancé : presque plus des revêtements, des trous impressionnants avec arrachement régressif de l'empierrement, développement de végétation dans son centre empêchant l'écoulement des eaux pluviales vers les bas cotés.

Chemin de passage maintenant très fréquenté depuis l'installation de la ferme équestre « La Petite Famille », il devenait dangereux.

La mairie a décidé d'agir rapidement.



Après ripage de ce qui restait du revêtement d'origine et reprofilage de la couche de forme, un tri couche vient finir cette route désormais comme neuve. Mais surtout un élargissement a été pensé vers le milieu du linéaire pour permettre aux voitures de se croiser en toute sécurité.

Un travail fait dans de bonnes conditions de réalisation et pour un coût technico-économique satisfaisant.

*Sarah VACAVANT – Philippe PAUTY*

## Une nouvelle tondeuse pour l'entretien des abords

Malgré l'attention portée par notre agent communal sur le maniement et l'entretien du matériel, la tondeuse autotractée utilisée jusqu'à maintenant présente des signes de fatigue.

Le conseil municipal récemment élu a donc décidé, sur proposition de la municipalité précédente, de confirmer l'achat d'un nouveau matériel.



C'est après de nombreuses consultations, comparaisons de performances techniques, visite de vendeur sur le terrain et négociations sur le prix que le choix s'est finalement porté sur une tondeuse autoportée à éjection latérale Regent SD SLT 260 de marque SIMPLICITY pour un coût total de 3525 € HT.

Les principales caractéristiques techniques de ce matériel sont : Moteur Briggs & Stratton de 724 cm<sup>3</sup>, embrayage à lame électromagnétique, largeur de coupe 122cm à 3 lames, galet anti-scalp à rouleau, essieu avant pivotant en fonte, roues AV 15''x 6, AR 22''x 9.5... pour plus nous consulter.

Ce matériel présente entre autre l'avantage d'avoir un corps de coupe facilement démontage pour affuter les lames.

*Philippe PAUTY*

## Des soins apportés à notre église



Les portes de l'église grandes ouvertes cet automne...

Mais que s'est-il donc passé ?

A l'intérieur un groupe de bonnes âmes s'est affairé une première fois, le 24 octobre, au ménage de l'église. Il n'avait pas été suivi depuis longtemps : certains ont manié le balai, d'autres ont essuyé les bancs ; même les statues se sont refait une beauté et les toiles d'araignées ont eu la vie dure. Tout a été toiletté.

Puis, à l'occasion de la préparation de Noël, Gisèle Boutang, Noëlle Longueville, Cathy et Francine Pauty, Chantal Tronche se sont retrouvées pour réaliser une jolie crèche traditionnelle.



Ensuite, le 5 décembre, ce sont les conseillers municipaux qui ont pris le relais pour dégager le clocher des quelques 3m<sup>3</sup> de gravats et débris de bois accumulés depuis des années. L'espace est désormais net et sécurisé.

Bientôt les mécanismes de commande de l'horloge et des cloches seront remis en service. Il était temps. Après 50 ans de fonctionnement continu le matériel était à bout.

## Des soins pour l'harmonium

L'harmonium a longtemps été un des seuls outils d'accessibilité à la musique dans les églises rurales qui ne pouvaient pas se payer un orgue. Nous avons souhaité maintenir le nôtre. C'est donc grâce au réseau de Christophe CORP (résidant au Bacquet) que nous avons pu faire intervenir Cyrille Jourdain (l'Atelier de l'harmonium, 34 Gabian) pour le faire réviser : Nettoyage, dépoussiérage, changement d'une ou deux anches, accordage, réparations sur les pompes ou réservoir, remplacement des porcelaines.



Depuis, il a déjà servi 6 fois !

- Remise de la médaille diocésaine à Paul Longueville
- Baptême famille Longueville
- Inauguration de la chapelle Saint-Julien
- Service funéraire de Paul Longueville
- Toussaint
- Une messe avant Noël

Et ce n'est probablement pas terminé !

## Chapelle de St JULIEN

### La Statue de St JULIEN prend place au cœur de notre chapelle



Le 23 Août dernier la Chapelle de St Julien s'est embellit d'une magnifique statue de St Julien. Cette Statue de St Julien-de Brioude a été offerte à la commune, par la paroisse de St Julien-Lès-Metz (57). Monseigneur Lagleize, Evêque de Metz, avait sollicité le Père Loïc BONISOLI curé de cette paroisse à ce sujet. Il est venu la bénir.

*Père SIMON, Mgr LAGLEIZE et Philippe LONGUEVILLE*

St Julien est bien représenté en légionnaire de l'armée Romaine, il fut d'ailleurs arrêté et décapité à Brioude en Auvergne sous le règne de l'empereur Dèce vers 304 de notre ère, ses reliques sont conservées dans la basilique romane de Brioude.

Cette statue complète à présent l'aménagement intérieur de la chapelle restaurée ces 2 précédentes années, et dont les œuvres architecturales s'échelonnent du XVI au XVIII siècles. Mgr Jean Christophe LAGLEIZE, et Père BONISOLI furent très vivement remerciés par la municipalité au nom de tous nos concitoyens. Père BONISOLI est invité à nous rendre visite afin d'admirer notre belle chapelle, et Mgr Lagleize sera très prochainement résident sur notre commune tout en assurant encore quelques temps sa fonction d'Evêque de Metz.



## Information Paroisse



Suite au départ de l'abbé Gérard Raynal qui a officié durant 10 années sur l'ensemble Beaulieu-Meyssac, et qui a choisi Brive-la-Gaillarde pour sa retraite, M. l'Abbé Simon Raj SAVARIMUTHU, 54 ans, vient de prendre sa succession.

Nous leurs souhaitons à tous deux tous nos vœux de santé, et nous souhaitons la bienvenue à Père SIMON sur notre commune.

Père Simon est originaire de Madras (Inde) et exerce la prêtrise depuis 25 ans. Après ses études au séminaire, il a exercé 9 ans en Inde, puis a séjourné 1 an à Paris à l'Institut Catholique pour apprendre le Français. Il arrive aujourd'hui de Guadeloupe où il vient d'exercer pendant 15 ans. Passionné de chant et de musique, sa seule inquiétude réside dans l'appréhension du climat corrézien, lui qui n'a jamais connu le froid. Père Simon a été agréablement surpris de l'accueil qui lui a d'ores et déjà été réservé.

Père Simon a célébré sa première messe à St Julien-Maumont le dimanche 20 Décembre, il a exprimé son souhait de voir notre communauté Chrétienne se rassembler et se dynamiser autour des bénévoles.

Francine Pauty accepte de prendre le relais de Michelle et Jean-Claude Broussolle, qui ont donné sans compter beaucoup de leur temps au service de notre église et au service des prêtres qui y ont officiés. Nous les remercions très chaleureusement, et leur témoignons toute notre affection.

Nous avons également une pensée pour Paul LONGUEVILLE qui nous a quitté cette année et qui s'est beaucoup investi dans la paroisse.

Philippe LONGUEVILLE et Karine BARRIERE

# La vie sur notre commune

## - La vie du RPI

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de nos communes Branceilles/Curemontes/Marcillac-la-C roze se porte très bien.

La rentrée de septembre s'est effectuée à peu près normalement tout en respectant la distanciation et la mise en place des gestes barrière. Certaines activités d'échange scolaire et les sorties au gymnase ont pu être maintenues malgré la situation sanitaire compliquée. Les mairies accueillant les écoles mettent tout en œuvre pour le confort de nos petits écoliers.

L'année prochaine une seconde classe de maternelle verra le jour puisque les effectifs ne cessent d'évoluer, ce qui est une bonne nouvelle pour la pérennité du RPI. Évidemment l'association des parents d'élèves attend avec impatience de pouvoir réorganiser certaines manifestations pour aider au financement des sorties qui sont une réelle source d'apprentissage pour les enfants.

En espérant vous revoir bientôt nous vous souhaitons une belle année scolaire. Amicalement

Guillaume BUCHER



## La vie sur notre commune

### - Nos associations

#### Association St Julien Maumont Patrimoine

Nous terminons une année 2020 oh combien singulière et notre association n'a pu que s'adapter aux exigences sanitaires imposées à tous.

Les activités prévues lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 7 décembre 2019 n'ont pu être réalisées du fait de l'interdiction de regroupement de personnes. Le concert que nous avions prévu d'organiser à la chapelle de Saint Julien en mai 2020 a dû être annulé. Les autres actions restent suspendues dans l'attente de jours meilleurs ...

Afin de réduire nos dépenses nous avons été contraints de fermer notre site internet. Créé à l'origine pour nous faire connaître lors de la campagne d'appel à dons pour la restauration de la chapelle de Saint Julien, il aura malgré tout rempli son rôle principal. Les documents qu'il contenait ne sont pas perdus et pourront être

versés dans les archives communales pour alimenter le site internet de la commune en cours de construction.

Nous organiserons dès que ce sera possible notre assemblée générale afin de définir un nouveau programme d'activités.

Dans ce contexte particulier, les membres du bureau ont décidé de vous offrir la carte d'adhérent 2021. Merci de nous contacter par quelque moyen que ce soit ou attendre de nous retrouver lors de la prochaine assemblée générale pour récupérer votre carte et ainsi garder le contact.

Dans l'attente de se retrouver ensemble, nous vous adressons nos meilleurs vœux 2021.

Le Président – Philippe PAUTY



## Association « Vivre a Saint Julien Maumont »

Chers amis, Chers adhérents,

Une triste année vient de se terminer pour nous tous et pour les activités de notre association. Seul notre traditionnel concours de belote a pu se tenir en mars dernier avant le 1er confinement.

Cette année nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer la suppression de la 25e édition de ce concours qui se tenait habituellement le 1er week end de mars. Pour nos traditionnelles activités, aucune date n'est fixée pour le moment. En effet, que ce soit notre festival de théâtre amateur ou notre traditionnelle fête votive, l'évolution de la crise sanitaire ne nous permet pas pour le moment de nous positionner.

Nous tenons toutefois à remercier tous les membres de l'association, les bénévoles, les personnes de la commune et des communes voisines qui participent et aident au bon déroulement de toutes ces manifestations depuis des années.

Nous en profitons également pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2021, en espérant que nous sortions de cette situation si difficile pour beaucoup d'entre nous et notamment les aînés de notre commune qui se retrouvaient toute les semaines dans la salle polyvalente pour partager un moment de convivialité.

Pour le bureau  
La présidente  
Virginie EVENOU



## Association de Chasse

Au seuil de la nouvelle année 2021 nous vous présentons nos meilleurs vœux. Quelles soit meilleures que la précédente.

La pandémie est toujours là, il faut se protéger, respecter les gestes barrières et toutes les consignes.

Soyons prudents car ce covid19 est toujours très actif.

L'année passée nous avions prévu des aménagements pour le petit gibier. Vu les restrictions il n'y a pas eu de suite.



La période de chasse 2020-2021, très compliquée pour les chasseurs suite à des modifications sans arrêts « d'arrêtés » de la préfecture, s'est déroulée avec ses difficultés. Seul le gros gibier a pu être chassé à peu près normalement. Tout cela pour la gestion du sanglier et chevreuil et pour la protection des cultures.

L'équipe de chasse de gros gibier des 3 communes (St Julien Maumont – Marcillac-la-Coze – Branceilles) a prélevé à ce jour plus de 25 sangliers.

Actuellement les animations sont annulées jusqu'à l'été prochain. Seulement les dates du vide grenier et du ball-trap sont maintenues mais elles peuvent être modifiées à tout moment.

Les chasseurs et moi-même vous souhaitons une meilleure année, qu'elle soit bonne et pleine de joie.

Le Président,  
Daniel BOUTANG



# La vie sur notre commune – les nouvelles activités

## Ouverture d'un club équestre



Après une première année de fonctionnement, et malgré une année très particulière pour nous tous...

**À La Petite Famille, nous sommes heureux de vous accueillir dans notre ferme équestre.**

Notre passion est avant tout de permettre aux enfants et aux adultes, de tout âge et de tout niveau d'apprendre l'équitation western en s'amusant.

Vous pouvez ainsi découvrir : une ferme et ses petits animaux, et une dizaine de poneys et chevaux.

Nous vous proposons différentes activités et animations : balade à poney, cours, stage, chasse aux trésors, anniversaire, etc..

Nous vous souhaitons à tous une bonne année et nous vous remercions pour votre accueil chaleureux à St Julien Maumont.

Sarah et Valérian,  
La Petite Famille.



## Un atelier pour une démarche éco-responsable

**Mes.Sacs** vous propose des sacs à vrac pour faire des courses sans emballages à usages multiples.

Confectionnés à Saint Julien Maumont ces sacs zéro déchet réalisés à la main vous accompagneront dans votre panier au marché ou au supermarché. Idéal pour acheter en vrac des légumes, de l'épicerie, des condiments...

Réduisez votre consommation de plastique avec des gestes simples au quotidien. Changeons ensemble nos habitudes pour une planète plus verte et sans plastique.

Noele Longueville - <https://www.etsy.com/fr/shop/MesSacsHandmade>

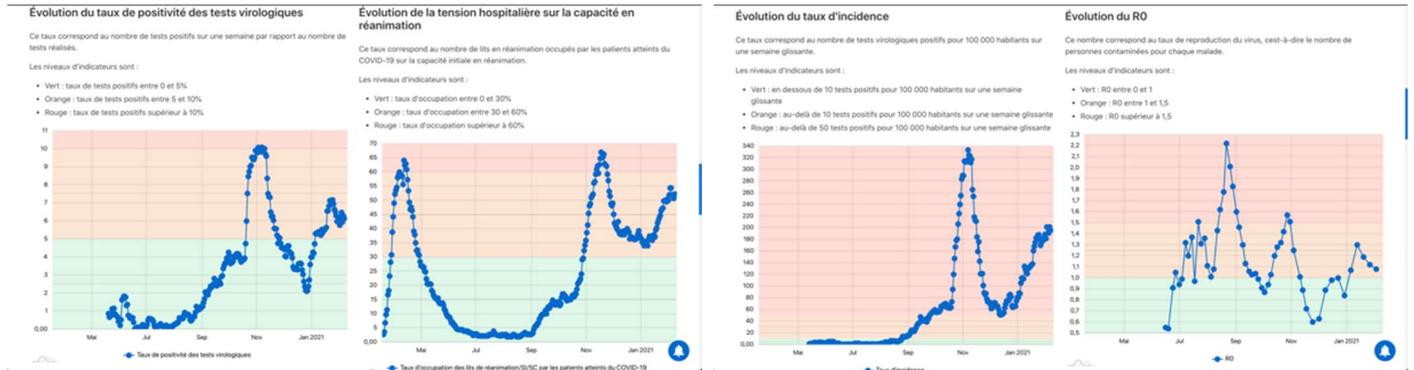


# Actualité sanitaire

## Résumé de l'épidémie de CoVid19 en Corrèze.

Au 09 Février 2021, la Corrèze compte 121 décès cumulés (à l'hôpital auxquels s'ajoutent 39 décès en EHPAD) depuis le début de la pandémie soit une accélération notable pour notre département. Cette tendance est à corrélérer à la présence de variants, plus fréquents en proportion en Nouvelle Aquitaine que sur la France entière, et dont la contagiosité est plus importante.

Le respect des consignes de sécurité doit rester une priorité afin de limiter le risque d'une troisième vague.



Soyez prudents, dans l'espoir de jours meilleurs dans un futur proche.

Josue SEGURA

## COVID et déchets

**COLLECTE DES DÉCHETS CORONAVIRUS**

**JETEZ VOS MASQUES, GANTS ET MOUCHOIRS**

à usage unique dans un sac fermé

**METTRE CE SAC FERMÉ DANS LE SAC OU BAC À ORDURES MÉNAGÈRES**

www.sirtom-region-brive.net  
Sirtom de la Région de Brive  
N°Vert 0800 204 054

**Négligemment abandonnés** sur les trottoirs, routes, chemins, forêts... mais également **dans les bacs de tri sélectif**, les masques, gants ou lingettes usagés sont devenus sources de pollution.

Masques, gants et lingettes se dégradent très lentement dans la nature. Ils peuvent même donner lieu à la libération de microparticules qui se dispersent très facilement et sur de grandes distances, au gré des pluies et des vents. À terme, outre la pollution visuelle qu'ils représentent, **ces déchets exposent les agents de collecte et du centre de tri aux dangers sanitaires.**

### Des gestes simples à respecter !

Nous invitons tous les citoyens à relayer le plus largement possible les consignes, les gestes simples à adopter pour s'en débarrasser de façon sécurisée.

**Une seule règle à appliquer : masques, mouchoirs, lingettes et gants sont à jeter dans un sac fermé puis dans la poubelle des ordures ménagères afin d'être incinérés**

Philippe LONGUEVILLE, pour la SIRTOM



# Réglementation d'usage du feu en Corrèze

Il est défini par l'arrêté préfectoral du 7 Avril 2015 (toujours en vigueur).

*Vous trouverez ci-après un résumé succinct des principales recommandations à destination des particuliers et agriculteurs pour le brûlage des végétaux et les travaux de débroussaillage.*

Préalablement est définie la notion de « déchets verts » et « déchets verts ménagers » :

**Déchets verts** : Ce sont les « éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies, d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituant les déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. »

**Déchets verts ménagers** : Ce sont « les déchets verts, produits par les ménages dans l'enclos d'habitation (parcelle sur laquelle est établie une habitation, ou une annexe à l'habitation d'une superficie >50 m<sup>2</sup>, constituant un parc ou un jardin d'agrément).

**Ils relèvent de la catégorie des déchets ménagers. »**

## PERIODES :

### Orange

du 15/02 au 31/05 et du 01/07 au 30/09

Pendant cette période **le brûlage des résidus végétaux (hors enclos d'habitation) est interdit pour les particuliers**. Les agriculteurs qui ont beaucoup de déchets végétaux peuvent solliciter auprès de la DDT une dérogation. Celle-ci sera accordée ou pas en fonction des conditions climatiques.

### Rouge

Période définie par le préfet à la demande par arrêté préfectoral spécifique et prévaut sur les autres périodes (renseignement en mairie) ; période pendant laquelle l'existence d'un risque fort résulte des conditions climatiques (sécheresse, chaleur, vent, ...)

### Verte

le reste de l'année

Période où **le brûlage des résidus végétaux (hors enclos d'habitation) est admis pour les particuliers sous réserve du respect des prescriptions de sécurité rappelées dans les dispositions générales ci-après**

## Interdiction Générale en toute période :

- **de brûler des déchets ménagers ou des déchets verts ménagers y compris dans des incinérateurs individuels.**
- de brûler à l'air libre, en tout lieu, tout type de produits manufacturés et matières tels que palettes, produits pétrochimiques, câbles, cartons, papiers, ...

## Dispositions générales :

S'il est autorisé au titre de dispositions particulières, le brûlage des déchets verts, forestiers ou agricoles ne doit être pratiqué par les particuliers et les professionnels que dans les conditions suivantes :

- les végétaux doivent être secs,
- le foyer doit être situé à 50m minimum de tout point sensible (habitation, bâtiments, voie communale, départementale, ligne électrique, ...),
- le sol doit être mis à nu autour des tas sur une largeur de 10m mini pour les tas  $h \leq 3m$  (30m pour  $h > 3m$ ),
- les moyens adaptés de lutte contre l'incendie doivent être disponibles à proximité durant toute la durée du brûlage,
- la vitesse du vent doit être compatible avec l'allumage du foyer (vent < 20 km/h),
- le feu doit être allumé à partir de 10h et toute flamme éteinte avant 16h30.

## Dispositions relative à l'obligation de débroussaillage autour des constructions :

On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité ou de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal, en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Tout propriétaire, occupant ou gestionnaire d'habitations, dépendances, ... est tenue de débroussailler :

- sur une profondeur de 50m autour des dites constructions ou installations,
- sur une profondeur de 10m de part et d'autre des voies privées donnant accès aux dites constructions ou installations.

Le maire assure le contrôle de l'exécution des obligations.

*Les contrevenants aux dispositions du règlement sanitaire départemental relatives au brûlage des déchets et végétaux ou aux dispositions générales sont passibles d'amendes ou de sanctions.*

# La connexion internet à Très Haut Débit par la fibre à votre porte

## - Début de la commercialisation

Les travaux de raccordement de la plaque nord de la commune de Saint Julien Maumont à la fibre sont terminés (centre bourg et nord de la commune). La zone sud sera quant à elle terminée en juin 2021 (Sud de la commune : La renardière, Clauzel, la Teyssière, Limes, la Rue, la Broussolle).

### 59 prises sont donc opérationnelles dès maintenant, vous pouvez dès à présent :

- tester votre éligibilité sur le site internet : [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr) ou en appelant le 0 806 806 006 (service gratuit + prix appel du lundi au vendredi de 8h30 à 19h; si vous n'êtes pas encore éligible à la fibre, un calendrier prévisionnel d'accès au service à l'adresse est indiqué sur le teste d'éligibilité,
- examiner les offres des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) disponibles sur ce site, choisir celui qui vous convient et vous abonner,
- une fois l'abonnement souscrit, attendre l'appel du FAI qui vous fixera un rendez-vous pour raccorder la fibre à votre habitation et installer une prise optique sur laquelle sera branchée la box (délai maximum de 4 semaines).

### Bon à savoir dans les relations entre les FAI (ou opérateurs) et abonnés :

- le raccordement est gratuit, l'abonné ne paie que son abonnement,
- même qualité de service pour l'abonné quel que soit le FAI (qualité liée au réseau NATHD),
- ce sont les FAI qui décident d'être présents ou non sur le réseau NATHD,
- il est inutile de téléphoner directement à son opérateur actuel pour savoir si on est raccordable : se renseigner sur le portail NATHD,
- chaque FAI a son tarif ; il convient donc de comparer,
- l'opérateur peut facturer des frais d'accès à l'abonné (0 à 150 €) qui ne sont pas des frais de raccordement ; seul ces derniers sont pris en charge par DORSALE (Syndicat Mixte numérique) et les Collectivités,
- l'opérateur retenu par l'abonné est son seul interlocuteur pour le raccordement et en cas de panne,
- l'opérateur répercute à l'abonné les travaux supplémentaires qui pourront être réalisés sur le domaine privé (nécessité de disposer donc si possible, avant raccordement d'une gaine ou d'un fourreau libre dans la propriété et en pénétration de sa maison jusqu'à l'emplacement définitif choisi pour installer ses équipements ; de préférence près d'une prise électrique et de télévision), attention aux rayons de courbure de la gaine ou du fourreau,
- un propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire,
- en cas d'ajournement de raccordement l'abonné doit se retourner vers son opérateur en premier puis vers NATHD si besoin ensuite (site internet ou N° d'appel),
- en cas de dommage réseau constaté sur la commune (par exemple poteau tombé ou fibre cassée) un formulaire de déclaration de dommage est à renseigner sur le portail NATHD.

NATHD est une société publique locale qui exploite et commercialise aux FAI sur 7 départements, le réseau public de la fibre construit par DORSAL (syndicat mixte numérique) et financé par la région Nouvelle Aquitaine (29%), le département (20%), les EPCI (14%) dont la communauté de commune Midi Corrèzien (à hauteur de 11%) avec le soutien de l'état (33.5% Plan France Très Haut Débit) et de l'Europe (3.5% Fonds Européens Structurés et d'Investissement).

En Corrèze, 234 communes seront à terme raccordées (100 000 prises) pour un coût total de 144 M€.

Philippe PAUTY

# Le Pole d'Equilibre Territorial et Rural - PETR

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Vallée de la Dordogne Corrézienne, syndicat mixte regroupant les communautés de communes Midi Corrézien et Xaintrie Val'Dordogne, lance une campagne de communication valorisant le métier d'agriculteur et incitant l'installation/reprise en agriculture sur notre territoire.



Aujourd'hui, il est important de valoriser notre agriculture pour révéler **la fierté du métier d'agriculteur** et **donner envie de s'installer en agriculture et/ou de transmettre une activité agricole en Vallée de la Dordogne Corrézienne.**

C'est pourquoi, le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne, a réalisé des clips vidéo valorisant le métier d'agriculteur.

Sur notre commune Maxime TERROU, fut donc sollicité pour être un acteur très représentatif des jeunes agriculteurs qui s'installent, pleinement motivé et animé par la passion de ce métier, et assurant ainsi la pérennité de l'exploitation de son père Jean-Marc. Le GAËC Terrou Père et Fils est donc né, avec un objectif de production qualitative et durable, une transmission réussie.

## Film 1 : « Devenir agriculteur en Vallée de la Dordogne Corrézienne : un projet de vie, une passion »

Coups de projecteurs sur des jeunes agriculteurs fiers et entreprenants qui témoignent de leur installation et de leur passion de vivre ce métier.

Lien youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=DKAkQX0dqEw>

## Film 2 : « Des agriculteurs de la Vallée de la Dordogne Corrézienne impliqués dans la vie locale »

Des témoins qui font vivre leur territoire au travers de leurs pratiques associatives et sportives.

Lien youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=oEq3qXC-MC8>

## Teaser 1 : « La Vallée de la Dordogne Corrézienne : un territoire façonné par son agriculture »

Les agriculteurs : des professionnels passionnés, passionnants, engagés dans le dynamisme local et soucieux de leur environnement.

Lien youtube : <https://youtu.be/y7HlebGRXRI>

## Teaser 2 : « La Vallée de la Dordogne Corrézienne : un terroir authentique et de qualité »

Parce que des hommes et femmes travaillent quotidiennement au contact de la nature et des animaux, en recherchant l'excellence, afin d'éveiller nos papilles !

Lien youtube : <https://youtu.be/nFVrk5MJqaY>

## Teaser 3 : « La Vallée de la Dordogne Corrézienne : un territoire agricole vivant et d'opportunités »

Aujourd'hui, être agriculteur : c'est être polyvalent, son « propre patron » et à l'écoute de la nature... tout en innovant et en se diversifiant.

Les ambitions partagées par l'ensemble des acteurs incluent dans ce projet mettent en avant la **diversité** de l'agriculture, une **image positive du métier d'agriculteur**, les **expériences récentes de transmission/reprise** sur le territoire, la **modernité des exploitations**, et un **attachement fort à la vallée.**

La personne en charge des vidéos au PETR, Cédric COURAGEOT.

Mail : [c.courageot@valleedordogne.org](mailto:c.courageot@valleedordogne.org)

Tél : 05 55 84 01 69

Tél : 05 55 91 99 13

Phillippe LONGUEVILLE et Maxime TERROU

## Journée défense et citoyenneté

Instaurée en France par la loi du 28 octobre 1997 suspendant le service militaire, elle a pour vocation première de convaincre et d'expliquer aux jeunes citoyens la légitimité de la défense nationale, tout en les sensibilisant aux possibilités de volontariat et d'engagement qui leur sont proposées.

1. **Le recensement** : acte volontaire à l'âge de 16 ans et **dans les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire**, le recensement concerne tous les jeunes Français et Françaises. **Cette démarche s'effectue à la mairie du lieu de résidence**. Après ce recensement la DSNJ (Direction du Service National de la Jeunesse), établit les convocations pour la journée défense citoyenne.
2. **Le certificat de participation** à la JDC est réclamé jusqu'à l'âge de 25 ans lors de toute inscription aux examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrée dans la fonction publique...) soumis au contrôle de l'autorité publique, ainsi qu'au permis de conduire.
3. **Compte tenu du retard accumulé au printemps 2020**, lorsque les JDC avaient dû être suspendues durant le premier confinement, il n'était pas envisageable, d'interrompre de nouveau l'exécution de ce service public. C'est pourquoi la DSNJ avait anticipé le risque d'un nouveau confinement en préparant une JDC dématérialisée, accessible à distance.
4. Ainsi, les jeunes qui devaient être convoqués entre le 2 novembre et le 20 décembre ont été réaffectés **dans des sessions « en ligne »**, qui sont ouvertes depuis le 23 Novembre. Ces sessions à distance ont été dimensionnées pour pouvoir reconvoquer l'ensemble des jeunes restant à convoquer, c'est-à-dire à la fois celles et ceux n'ayant déjà pas pu bénéficier de leur JDC à cause du premier confinement et les autres, qui devaient la réaliser au dernier quadrimestre
5. Les JDC en présentiel reprendront, dans les meilleurs délais possibles, lorsque le gouvernement annoncera le déconfinement total ou partiel du territoire, afin de limiter les conséquences potentiellement dommageables des JDC à distance sur l'attractivité du ministère et des armées.
6. **La reprise des JDC, en format classique d'une journée**, est prévue pour septembre 2021 selon l'état sanitaire du moment.
7. **Depuis le 23/11/2020, il est possible de réaliser sa JDC en ligne**. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site *majdc.fr*.

Les jeunes **disposeront de 11 jours pour effectuer la JDC en ligne**. La convocation précisera la date limite d'exécution. Après une période de 11 jours, le certificat individuel de participation (CIP) sera attribué et envoyé aux jeunes ayant validé tout le parcours sur leur messagerie.

Ceux qui ne seront pas allés jusqu'à la fin de la JDC en ligne seront considérés comme absents et pourront être de nouveau convoqués.

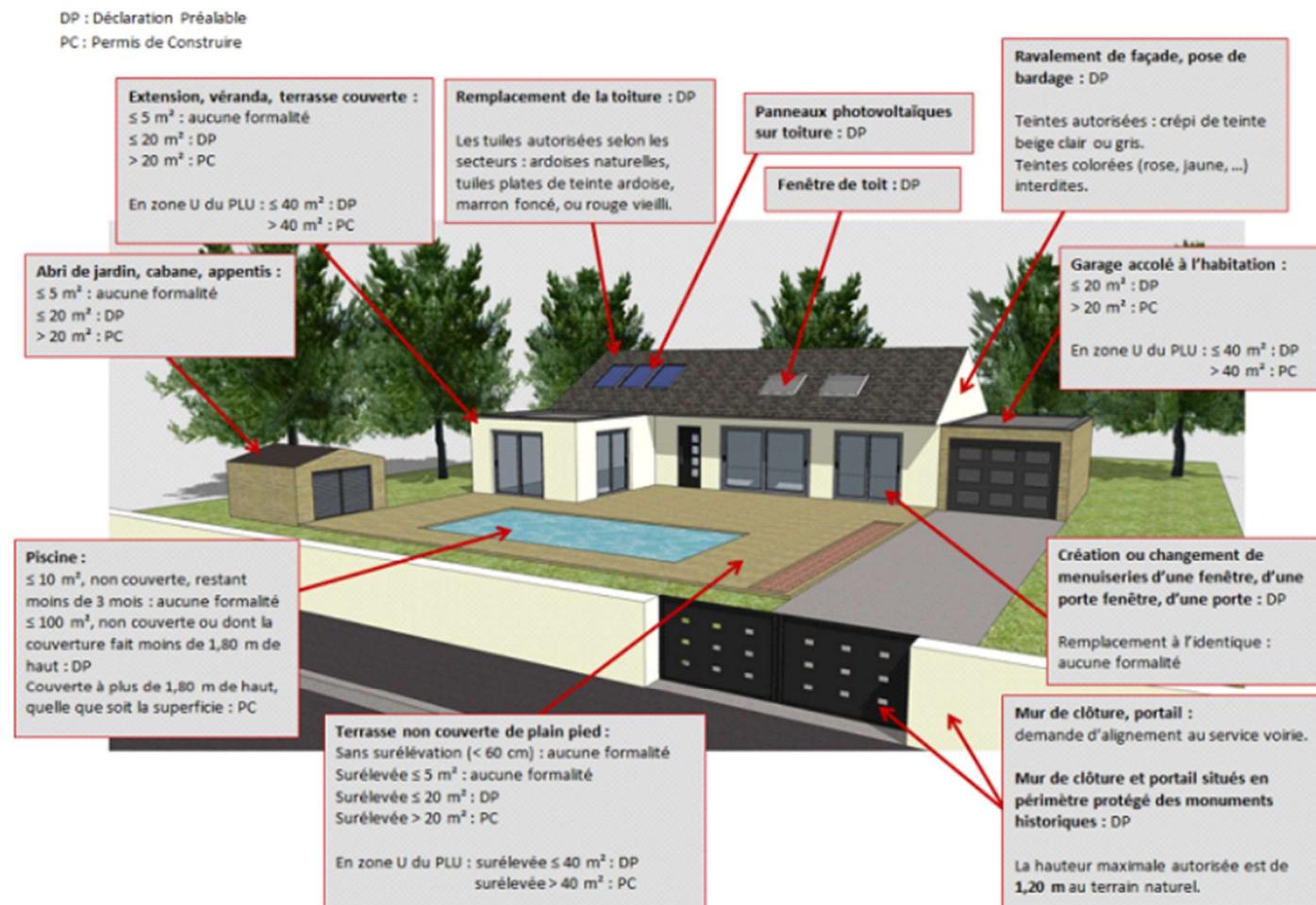
**Ce qu'il faut retenir principalement, c'est qu'il faut venir en Mairie pour effectuer ce recensement.**



## Les règles d'urbanisme à respecter

En France, chaque commune est en droit de vous imposer des règles d'urbanisme afin de satisfaire à ses exigences d'aménagement et d'occupation des sols. Vous devez donc connaître ces dispositions pour savoir ce que vous pourrez bâtir et ce qui est interdit. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre mairie en cas de doute.

Exemples de règles :



Au niveau du Midi Corrézien un PLUi est en cours d'élaboration. C'est un document d'urbanisme, à l'échelle d'une intercommunalité, qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol.

Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Par délibération du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal unique couvrant l'intégralité du territoire Midi Corrézien.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Midi Corrézien est devenue compétente en matière d'urbanisme. Afin de faire émerger un projet de territoire partagé sur le Midi Corrézien, les élus de l'intercommunalité ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) unique.

Actuellement, les documents urbanisme sont consultables sur <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Karine BARRIERE,  
d'après [www.midicorrezien.com/urbanisme/le-plui-plan-local-durbanisme-intercommunal](http://www.midicorrezien.com/urbanisme/le-plui-plan-local-durbanisme-intercommunal)

# Ça s'est passé en 2020 chez nous !

## Des actes d'incivilité



Congélateur jeté en contrebas de la route

Si vous le reconnaissez, ne manquez pas d'informer son ancien propriétaire qu'il est préférable de se rapprocher de la déchetterie la prochaine fois...

La gendarmerie a été informée, vos conseillers ont retiré cette espèce non désirée de la nature pour la conduire à la déchetterie.

## Départ de feu maîtrisé

Au niveau de la serre communale, vers 1h du matin le 13 septembre, l'armoire électrique proche de la serre communale s'est enflammée. L'incendie a rapidement été maîtrisé mais des câbles en sous-sol ont brûlé et ont dû être remplacés par les services d'ENEDIS.



## Cérémonie du 11 novembre

Un format « restreint » mais une mémoire toujours présente :

Conformément aux prescriptions sanitaires, seul un petit groupe a pu assister à la cérémonie du 11 novembre 2020.



## Des invités non désirés

Des habitantes ce sont invitées dans le local technique et sur le toit de la sacristie. Pas de miel en perspective mais un risque de piqûre fort probable... Les nids de guêpes ont donc été détruits pour protéger les riverains et usagers du local...

Il est important de pouvoir différencier ces différents types d'insectes pour définir le meilleur moyen de s'en débarrasser si réel besoin.

Alors qu'un essaim d'abeilles peut être récupéré par un apiculteur, un nid de guêpes est plus difficile à déplacer.

Par contre, si vous repérez un nid de frelons asiatiques, espèce classée nuisible, n'hésitez pas à le signaler au GDS (Groupement de Défense Sanitaire) afin de suivre l'expansion de cette espèce :

[http://gds19.org/Docs/PDF/TELECHARGE/Fiche\\_signalement.pdf](http://gds19.org/Docs/PDF/TELECHARGE/Fiche_signalement.pdf)

Guêpe ? Frelon ? Abeille ? Mais qui sont-ils ??



Abeille domestique  
(Apis mellifera)



Bourdon terrestre  
(Bombus terrestris)



Guêpe commune  
(Vespula vulgaris)



Frelon européen  
(Vespa crabro)



Frelon asiatique  
(Vespa velutina)

Karine BARRIERE

## Etat Civil



Les décès 2020 :

Mme SABATIER-Emilienne née Récoudier décédée le 9 Mars 2020.  
Mr LONGUEVILLE Paul décédé le 19 Avril 2020.  
Mme DAUMAS Alice (Renée) née Poignet décédée le 23 Juin 2020.  
Mme LALE Yvette née Valeille décédée le 9 Juillet 2020.  
Mme MONTMONT Anne-Marie (Annie) née Puyjalon décédée le 26 Juin 2020.  
Mr SOURSSAC Georges décédé le 11 Août 2020.

Les nouveaux arrivants :

Lionel et Fatoumata BARRIERE, route du bourg  
Vincent BONNEFOY, le Clauzel  
Quentin COMES, route du Piage  
Catherine JAMMES, chemin du Puy Lagarde  
Laura PIONNIER et Quentin WOZNIK, à Limes

Les naissances

Léana, Luna ALFONSO  
née le 28 Janvier 2020 fille de  
Corentin ALFONSO et de  
Louise Lëla Mélissa  
FOUILLADE  
domiciliés à la Teyssière

# Un peu d'histoire

Article retrouvé par Sylvain TRONCHE

## Il y a accueil et accueil...

Au risque de passer pour un raseur, il me faut une fois encore revenir sur l'accueil qui est fait à nos malheureux compatriotes réfugiés.

En maints endroits, je l'ai dit et je ne me lasserai point de le redire, il n'est guère fameux. Il y a loin, bien loin du tableau qui nous fut fait, au cours de la fameuse séance du 7 décembre dernier, où M. Albert Favre, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, nous montrait — d'après les rapports de M. Lebureau, — les « réfugiés » accueillis à bras ouverts, dans toutes les villes et bourgades de France !

Accueillis partout à bras ouverts, nos pauvres compatriotes chassés de chez eux par la guerre ? Que n'en est-il ainsi ? Je voudrais pouvoir le constater. Mais, hélas !

Oui, de temps à autre, il nous vient comme un rayon de soleil; de temps à autre, nous apprenons que les habitants de telle ou telle commune ont bien fait les choses, se sont montrés véritablement de bons Français. De là à conclure à la généralité, il y a un fossé énorme, un abîme même.

Je m'en voudrais de ne pas faire passer sous les yeux des lecteurs du « Bulletin Meusien » ces deux lettres reçues cette semaine, l'une de la Côte-d'Or, l'autre de la Corrèze et qui nous font part de l'accueil réellement fraternel et réconfortant réservé aux « réfugiés » par la ville de Dijon et par la commune de **Saint-Julien-Maumont**.

S'il est bon de signaler les réceptions glaciales, il est bon aussi de citer en exemple les excellents Français qui comprennent leur devoir. Ecoutez donc ce que nous fait

savoir M. L. Noël, le dévoué et excellent président de l'Amicale des Réfugiés Meusiens de la Côte-d'Or :

« A Dijon, un service des évacuations fonctionne depuis août 1914, sur l'initiative de la Préfecture de la Côte-d'Or. Le siège se trouve dans les locaux de l'ancien évêché, transformé, au rez-de-chaussée, en salle à manger, et dont les étages supérieurs servent de dortoirs aux convois qui n'ont pu continuer leur route le même jour. Plus d'une centaine de lits sont toujours prêts à recueillir les hôtes de passage.

« Cette œuvre vient d'être remaniée par la municipalité dijonnaise; un comité intercommunal est constitué, présidé par M. le docteur Boursot, déjà président du Comité central des réfugiés à l'Hôtel de Ville. Une permanence a été établie à la gare, où se relaient tous les membres de cette organisation, pour attendre les réfugiés à leur arrivée.

convoy de 700 personnes arrivait en gare, de Dijon, vers 6 heures du soir; les commissaires se tenaient devant les wagons et se partageant les groupes, les dirigeaient vers la cantine, (œuvre instituée par la Chambre de commerce pour ravitailler les militaires de passage).

« Là, en deux services, les infirmières de la Croix-Rouge et de la Société de secours aux Blessés militaires, secondées par les membres des divers comités, servirent aux voyageurs, un potage bien chaud, une portion de viande froide, un morceau de fromage de gruyère, du pain, et le vin à discrétion (il est vrai que nous sommes dans un pays privilégié sous ce rapport); ensuite, ~~café et desserts offerts par des œuvres et~~ des personnes charitables terminaient ce repas. Après quoi, chaque groupe fut reconduit au train qui devait les conduire dans le Midi, non sans avoir remercié les organisateurs de cette bonne réception. »



L'autre lettre, que nous adresse notre compatriote, M. J. P... de Verdun, n'est pas moins réconfortante. Elle nous montre la chaude sympathie dont les « réfugiés » sont entourés dans cette petite commune lointaine.

« Evacués de P..., avec nos enfants, nous dit-il, nous sommes arrivés le 2 mai dernier, dans la commune de **St-Julien-Maumont** (Corrèze). Nous fûmes reçus avec un accueil que je ne puis vous décrire. M. le Maire, ainsi que les conseillers municipaux, nous attendaient à la gare, avec une grande partie de la population.

« Aussitôt débarqués, c'est à qui, parmi ces braves gens, porteraient nos enfants et nos bagages. De suite, on nous mena dans la maison préparée pour nous recevoir. Rien ne manquait et tout était bien en ordre : lits, tables, chaises, etc..

« Depuis notre arrivée, tout le monde vient nous rendre visite, et nous apporte de quoi vivre : pain, œufs, légumes, sucre, café, vin ; de tout en un mot. M. le Maire lui-même tient la main à ce que rien ne nous manque. De son côté, le bon et brave curé de la paroisse encourage ses paroissiens à partager le peu qu'ils possèdent avec nous. Nous sommes au paradis !

« Donc, au nom de toute ma famille, je crie bien haut : Merci ! à toutes ces âmes charitables. Merci aussi à ce bon prêtre qui a droit à tout notre respect. Merci deux fois à M. le Maire et à son conseil municipal, qui ont droit à toute notre reconnaissance. Honneur à tous ces bons Français ! »

Pourquoi faut-il que les villes de Dijon et que les communes de **St-Julien-Maumont** soient si rares en France ?

JEAN DE VERDUN.

# Services Pratiques & activités de notre territoire

## Nos producteurs en vente directe

### BARRIERE Christian Daniel :

Vins rouge – rosé – blanc ; Vin de Paille (Domaine Champ du Cellier) ; Noix et Huile de Noix  
06.76.46.78.39

### BARRIERE Karine :

Miel, Vin apéritif à base de pissenlit  
06.73.24.42.05

### DELMAS Jean-Michel :

Vin d'épine, Vin de Noix, Ratafia  
06.85.15.71.31

### EVENOU Eric et Virginie :

Horticulture et fleurs coupées  
05.55.25.64.03

### MOULENE jean :

Vins rouge – rosé – blanc ; Vin de Paille (Domaine de la Gardelle)

Accueil de camping-caristes à la ferme  
06.45.16.76.82

### TRONCHE Sylvain :

Maraichage et plants de légumes  
06.51.10.20.06



## Nos artisans

### BOUTANG Romain :

RB-Réseaux-Canalisations : Pose et entretien des canalisations, réparation de fruites, récupération d'eau, stockage-pompage—lavage-désinfection des réservoirs.

06.08.57.44.52 - [rbreseauxcana@gmail.com](mailto:rbreseauxcana@gmail.com)

### COMES Quentin :

Aménagements extérieurs, environnement naturel en liaison avec l'homme, Habitat, Paysage-baignade-événementiel

06.52.59.06.07

### GUIONIE Pierre :

Entreprise PMO 19-mécanique générale-programmation machines-outils  
06.68.67.30.27

### PATERNE Daniel :

Menuiserie-Bois-PVC-Petits travaux de maintenance – Micro-entreprise  
06.11.30.40.27

### REYJAL Eric :

Plomberie-chauffage-sanitaire-nouvelles énergies  
05.55.84.00.78 / 06.32.03.31.15



## Sports et Loisirs



**La Petite Famille :** Ferme- Equestre ; Poneys-Club-Chevaux-Mini Ferme  
Cours d'équitation, Western, balades à poney, stages, découverte de la ferme équestre, chez Sarah et Valérian.

Chemin des Combes Nègres 19500 St Julien-Maumont

Tél : 06 29 19 45 21. - Mail : [sarah.vacavant@gmx.fr](mailto:sarah.vacavant@gmx.fr)

## Services

**THOMAS Karine :** Assistante maternelle agréée

06.98.03.89.10

**LEARN FRENCH :** Cours de français-Anglais

A la petite grangette, route du bourg  
06.74.25.40.44 [learnfranch19@sfr.fr](mailto:learnfranch19@sfr.fr)



## Hébergements

**La grange de Malou et Pierre :** Gîtes, M. BORIE

06.83.59.11.26

**La Vigne du Causse :**

Gîtes et Chambres d'hôtes, M. et Mme PAUTY

06.31.19.75.01

**Le Bacquet :**

Gîte et Chambre d'hôtes, M. et Mme CONSTANTIN

06.88.72.12.07

**Le Coustalou :**

Chambre d'hôtes, M. et Mme LONGUEVILLE

06.40.64.74.94

**Limes Cottage :**

Chambre d'hôtes, Yourte chez Mme DESMENAIS

06.79.84.60.31

**Puy Lagarde :**

Gîte, Mr et Mme MAGNE, 05.55.25.47.74 / 06.09.99.52.64

